

28 Jul 2025 -08:07

## Dernière ligne droite pour la vaccination obligatoire des moutons et bovins

A quelques semaines de la fin de la campagne, le SPF Santé publique rappelle que la vaccination contre les virus BTV3, BTV8 et EHDV est obligatoire pour tous les moutons et bovins, qu'ils soient détenus à des fins professionnelles, privées ou récréatives. La date limite est fixée au 1er septembre 2025.

## Une couverture vaccinale encore insuffisante chez les particuliers

Si la majorité des éleveurs professionnels ont déjà vacciné leurs troupeaux, la situation reste préoccupante du côté des détenteurs amateurs, notamment ceux qui ne possèdent que quelques moutons. A l'heure actuelle, le SPF constate que plus de 50% des détenteurs de moutons n'ont enregistré aucune vaccination.

## Une menace bien réelle pour les troupeaux

Ces maladies transmises par des culicoïdes (mouche à piquer), bien que non dangereuses pour l'homme, peuvent entraîner de graves conséquences chez pour les animaux infectés : fièvre, boiteries, lésions buccales, avortements, voire la mort.

Actuellement, seul le BTV3 circule en Belgique, mais la présence de BTV8 et EHDV en France renforce le risque d'introduction sur le territoire belge.

## La vaccination : seule protection efficace

Il n'existe aucun traitement curatif contre ces virus. Seule la vaccination permet de protéger les animaux contre des souffrances importantes et de freiner la propagation rapide des virus.

## Une subvention pour encourager la vaccination

Pour soutenir cette campagne, une subvention est prévue :

- 23 € par bovin complètement vacciné contre BTV3, BTV8 et EHDV ;
- 7 € par mouton complètement vacciné contre BTV3 et BTV8.

## Il est encore temps d'agir

Le SPF Santé publique appelle les détenteurs amateurs à prendre contact au plus vite avec leur vétérinaire afin de vacciner leurs moutons et bovins. Il en va de la santé de leurs animaux, mais aussi de celle des élevages voisins, dont dépendent de nombreux agriculteurs.

Pour plus d'informations : [www.btv-ehdv.be](http://www.btv-ehdv.be)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise  
Porte-parole (FR)  
+32 (0)499 27 40 30  
+32 (0)2 524 99 13  
[justine.cerise@health.fgov.be](mailto:justine.cerise@health.fgov.be)

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 (0)2 524 99 21  
+32 (0)475 93 92 71  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Annelies Wynant  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 97 38  
+32 485 73 44 05  
[annelies.wynant@health.fgov.be](mailto:annelies.wynant@health.fgov.be)